

ETHACK.org

THE SWISS PRIVACY BASECAMP

Règlement interne

Table des matières

Cahier des charges pour les postes	
Comité	
Autres fonctions	
Règlement sur les frais	
Comité	
Autres membres	
Autonomie financière	

Cahier des charges pour les postes

Comité

Conseiller/ère juridique

Se renseigne et informe le Comité sur tous les aspects légaux des activités prévues ;

IT

Gère des ressources informatiques;

Président/e

- conduite des Assemblées Générales et du Comité;
- représentation légale de l'Association;
- possède une carte d'accès au compte;

Relations publiques

- gestion des comptes sur les réseaux sociaux ;
- recherche de contacts;
- recherche de sponsors et soutiens ;
- relation médias ;

Secrétaire

- prise des procès-verbaux des différentes assemblées;
- gestion du courrier entrant et sortant ;
- convocation des membres aux différentes assemblées;
- gestion des communications entre le Comité et les membres ;
- gestion des membres;

Trésorier/ère

- gestion des comptes et établissement des rapports de comptes ;
- gestion des cotisations;
- établissement des factures ;
- paiement des factures et défraiements;

Autres fonctions

Conférencier/ère

- validé par le Comité;
- préparation des supports de conférence selon le template existant ;
- déplacement et présentation dans les différents lieux ;
- reverse les gains potentiels sur le compte de l'association dans les dix jours ouvrés, ou les transmets à un détenteur de la carte, et avise le/a trésorier/ère;
- vient chercher le matériel de présentation, en prend soin et le rend en état dans les dix jours ouvrés;
- reçoit un accès personnel au dépôt des présentations et le gère de manière responsable ;

Membre actif

- peut ajouter des articles sur le site (un système de validation est mis en place par le Comité);
- peut prétendre à être conférencier/ère ;

Règlement sur les frais

Aucun défraiement ne sera fait durant la première année. Les notes de frais sont validées par le/a Président/e et le/a Trésorier/ère.

Comité

Les séances de comité ne donnent droit à aucun défraiement à l'exception des frais effectifs éventuels hors transports.

Autres membres

- Le/a conférencier/ère reçoit un défraiement forfaitaire de 15CHF (quinze francs suisses);
- Les supports de présentation (projecteur, rallonges) sont fournis par l'Association ;

Autonomie financière

Toute dépense hors budget au-delà de 100CHF (cent francs suisses) doit être validée par le Comité.